



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de SAINT-GALMIER

Jeudi 6 février 2025 18h00

À la suite de la convocation faite le 29 janvier 2025, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni en mairie sous la Présidence de Mme PALLEY Christine, le 6 février 2025, à 18 heures 00 pour une séance ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, Mme la Vice-présidente déléguée Edith CONSIGNY, Mme Jeanine RIVOIRE-Secours catholique, Mme Arlette CHABANNE-UDAF, Mme Jeannine ENSARGUET-Secours populaire, M. Serge GRANGE, M. Georges CHAPET-UNAFAM, M. Patrick MIRABEL-Adapei Loire, Mme Françoise PION

ABSENTS AVEC EXCUSES : Monsieur le Président Philippe DENIS, Mme Marie-Claire MOUCHEL
M. Philippe DENIS a donné son pouvoir à Mme Christine PALLEY

ABSENTS : Mme Aurélie DESBREE, M. Michel FRANCHINI

Mot d'accueil et de bienvenue de Mme la Vice-présidente : Mme Sophie BONAMOUR, remplaçante de Mme ZELLAG se présente et évoque son parcours professionnel. Un tour de table permet également aux membres du CA de se présenter.

ORDRE DU JOUR

Madame la Vice-Présidente Christine PALLEY, présente et anime ce conseil d'administration

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le compte-rendu du jeudi 10 octobre 2024 est validé par l'ensemble de l'assemblée.

II. ADMINISTRATION GENERALE

1. Achat denrées alimentaires par la Croix-Rouge de Veauche

500 € avaient été accordés lors d'un précédent CA pour la Croix-Rouge de Veauche qui a accueilli en 2024 des foyers baldomériens. Des denrées alimentaires avaient été achetées le 25/07/2024 pour un montant de 232.41 €. La restant de la somme a été soldée en novembre 2024.



2. Dons aux orphelins du casino Le Lion Blanc pour 2025

Une subvention de 8698,57 € a été octroyée par le casino le Lion Blanc pour une utilisation sur le budget 2025. Mme la vice-présidente salue une nouvelle fois le Casino Le Lion Blanc et Mme LAVENU pour cette belle contribution qui s'inscrit pour la solidarité dans notre commune.

III - AIDES NOMINATIVES

1. Présentation des Nouveaux Dossiers

Mme la vice-présidente présente les deux premiers dossiers étudiés en commission permanentes depuis le dernier CA

En préambule, Mme la vice-présidente précise qu'elle ne présentera que les situations étudiées jusqu'à la fin d'année 2024.

Les dossiers transmis par la DVS après cette date sont et seront désormais instruits par la responsable du CCAS.

Elle expose les nouvelles modalités de fonctionnement : Les membres du CA ne disposeront plus du dossier du demandeur d'aide et l'anonymisation des dossiers déjà en cours pour les membres du CA et de la commission permanente est étendue à la vice-présidente, en conformité avec l'article 8 - chapitre 3.2 du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS : « les dossiers et comptes rendus sociaux des administrés ayant sollicité une aide du CCAS sont anonymisés pour garantir l'impartialité de la décision, l'égalité devant le service public ou pour toute autre motif. »

Ces changements dans l'instruction des dossiers ont donné lieu à une longue discussion ; les membres du CA s'interrogeant sur la pertinence et l'intérêt de ne plus avoir accès à certaines informations du dossier et pour la vice-présidente d'être écartée des informations identifiantes.

Serge GRANGE intervient pour faire part de son étonnement dans ces changements et s'interroge sur la place et l'utilité de l' élu si ce n'est pas lui qui décide.

Patrick MIRABEL précise qu'il a été élu pendant 25 ans, en charge conjointe d'un CCAS. Ceci l'a amené à avoir accès systématiquement aux informations recueillies auprès des travailleurs sociaux qui sollicitaient. De même, les familles qui le souhaitaient pouvaient être reçues en amont, en leur garantissant discrétion et devoir de réserve. Il précise que les assistantes sociales doivent effectuer leur mission informative mais ne doivent en aucun cas imposer leur désidérata. Ce sont les membres du CCAS ou des commissions permanentes qui doivent seuls statuer sur les réponses à apporter aux problématiques évoquées.

Mme la vice-présidente précise qu'elle s'est rapprochée de la présidente de l'UDCCAS de la Loire, ainsi que des vice-présidentes des CCAS de VEAUCHE, MONTROND LES BAINS et MONTBRISON afin de connaître leur mode de fonctionnement dans l'instruction des dossiers d'attribution des aides facultatives. Mme PALLEY fait le retour que les CCAS contactés ont le même mode de fonctionnement que celui initié précédemment, il en est de même pour la commune de MONTROND LES BAINS qui travaille avec la DVS de notre secteur.

Sophie BONAMOUR nuance ces propos. Elle précise que cela a été évoqué en réunion de directeurs des CCAS le 31/01/25 et donne l'exemple de la commune de Rive-de-Gier. Certains CCAS présentent les dossiers



de manière anonymisés (Andrézieux-Bouthéon entre autres). Elle précise que ceci correspond à ce qui est inscrit dans le règlement intérieur du CCAS de St-Galmier. Mme PALLEY fait remarquer que lors du travail d'écriture de ce protocole, qui notamment actait l'anonymisation des dossiers pour les membres du CA, il avait semblé évident que cela n'incluait pas la vice-présidente.

Commission permanente du 12/11/2024

- **CF01** : couple avec 1 enfant à charge

Ressources : 1455 €

Dépenses : 1248 €

Reste à vivre : 207 €

Demande : Règlement taxe ordures ménagères 93,98 €

Décision : Accord 93,98 € et proposition de colis alimentaires si nécessaire

Commission permanente du 11/12/2024

- **MS03** : Monsieur / accueille ses enfants 1 week-end/2 et la moitié vacances scolaires

Ressources : 1024 €

Dépenses : 1198 €

Reste à vivre : -173,26 €

Demande : Demande colis alimentaires et tickets service pour 3 mois

Décision : Accord colis pour 6 semaines et tickets services pour 6 semaines (adulte 20 € + 2 enfants 2x10 € soit 40 € par semaine).

Mme la vice-présidente souligne que le CCAS conformément à la décision prise au CA précédent, a pris en charge la totalité du coût de la sortie de Noël pour Mme BE 01 accompagnée de son fils.

D'autre part, une demande pour une dame adressée par le Secours Catholique a donné lieu à une participation à hauteur de 50 % pour le spectacle de Noël.

Mme BONAMOUR prend le relai des 2 commissions permanentes qui se sont tenues depuis début janvier 2025 :

Commission permanente du 15/01/2025

- **BE01** : Madame / accueille son enfant 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires

Ressources : 919 €

Dépenses : 731 €

Reste à vivre : 91 €



Demande :

Demande aide alimentaire

Décision :

1 colis alimentaire par semaine + tickets service 20€ par semaine pendant 4 semaines

Commission permanente du 23/01/2025

- **MS04** : Madame / 2 enfants à charge

Ressources : 1155.23 €

Dépenses : 1067.52 €

Reste à vivre : 29 €

Demande :

Demande aide alimentaire

Décision :

1 colis alimentaire/ semaine + tickets service 40 € par semaine pendant 4 semaines

- **FS01** : Monsieur / vit seul

Ressources : 1111.80 €

Dépenses : 811 €

Reste à vivre : 300.80 €

Demande : Facture EDF 72.29 € et tickets service sur 3 mois

Décision : prise en charge facture EDF 72.29 € et tickets service 20 € pendant 4 semaines

- **CJM01** : Monsieur / vit seul

Ressources : 288.94 €

Dépenses : 276 €

Reste à vivre : 12.94 €

Demande : aide alimentaire

Décision : tickets service 20€ par semaine et colis alimentaires pendant 4 semaines

2. Suivi des Situations

Information complémentaire aux échanges

Une rencontre entre Vanessa BEYSSAC, responsable enfance jeunesse éducation, Sophie BONAMOUR, responsable CCAS et les assistantes sociales de secteur présentes sur la commune a eu lieu le lundi 3 février 2025. Cette rencontre a pour but de pouvoir mieux se connaître, collaborer sur les situations et d'entretenir le lien déjà existant.



Sophie BONAMOUR précise que les personnes aidées dans le cadre de la commission permanente sont souvent rencontrées au CCAS pour venir récupérer leur colis et/ou tickets services. Ceci permet de créer une relation de confiance et d'orienter l'utilisateur sur des activités proposées par CCAS ou la politique sénior.

3. Aide au BAFA

Une demande d'aide a été déposée pour Mlle LUPO Salomé, 16 ans (née le 13/03/2008) pour la session de formation générale (suivie du 20/10/2024 au 27/10/2024). Dossier complet : le CA accorde une aide de 100 € (cf modifications ci-après)

Sophie BONAMOUR interpelle les membres du CA sur une mise à jour nécessaire du formulaire de demande d'aide.

- Mise à jour de la tranche d'âge (initialement 17-25 ans) : il est désormais possible de passer le BAFA dès 16 ans
- Est-il judicieux de demander de présenter le dossier avant le début de la formation sachant qu'une attestation de présence à la formation est requise (et une facture acquittée) ?

Les membres du CA s'accordent pour revaloriser le montant accordé. Il sera attribué (sous réserve du dossier et des justificatifs fournis) :

100 € pour la formation générale

100 € pour la session d'approfondissement

Et ajouter une aide de 100 € pour la session de qualification

4. Logement d'urgence:

Présentation par Sophie BONAMOUR :

MME BF01 occupe le logement depuis 25/09/2024 avec un enfant. Mme s'est vue attribuée un logement social. Elle quittera le logement d'urgence le mercredi 12 février. Une nouvelle demande est parvenue au CCAS, provenant du service social départemental. Monsieur est seul, sans enfant à charge, accompagné par le SPIP sous bracelet électronique. Il resterait dans le logement environ 7 semaines. Arrivée prévue le 13 février. Monsieur est accompagné par le service social départemental dans la recherche d'un logement social ou foyer.

Les membres du conseil d'administration émettent des réserves et demandent des éléments complémentaires :

- Sur le profil psychologique de la personne : le logement d'urgence étant situé à proximité d'une école
- Sur le motif de l'urgence

5. Subvention exceptionnelle de soutien à Mayotte

Une aide de 500 € est envisagée par les membres du CA. Mme ENSARGUET, représentante du secours



populaire précise qu'une aide de 3278 € a été accordée par le secours populaire. Les membres du CCAS s'accordent pour proposer une aide de 1000 €.

IV – ACTIONS DU CCAS

1. APA

L'APA existe depuis 3 ans sur la commune. En 2024, le coût de l'intervenante a été pris en charge par une subvention de la conférence des financeurs du département.

Le CCAS financera pour le 1er trimestre 2025 avant la prise en charge de l'activité par l'OMS. Ce dernier a sollicité 2 subventions dont une subvention conférence des financeurs. La subvention sollicitée auprès de Decathlon a été refusée.

L'OMS demandera une adhésion de 20 € à l'utilisateur.

2. Les Foulées de la Ligue

Les foulées de la Ligue se tiendront le dimanche 30 mars sur le site de l'hippodrome. C'est un événement convivial, sans notion de compétition. 5 parcours à allure libre seront accessibles : 5km, 8km, 10km, 15 km, 22 km. Un village prévention sera installé avec présence de plusieurs partenaires de la Ligue contre le cancer, dont le CCAS.

Le CCAS vendra des crêpes au profit de la Ligue contre le cancer (un doodle sera envoyé aux bénévoles).

Le CCAS prendra en charge la pâte à tartiner (devis validé le 10/02/2025), le coût d'une banda et la banderole installée à l'entrée de la commune.

La subvention « don aux orphelins » du casino Le Lion Blanc sera en partie affectée à ce projet.

3. Nouvelle activité : Des bulles dans la voix

L'atelier a débuté ce mardi 4 février. Un groupe se tient le matin de 10h à 11h30 et l'après-midi de 16h à 17h30.

La 1^{ère} séance a permis de faire connaissance au sein du groupe et avec l'intervenant. Quelques dérapages observés sur le groupe du matin. Christine P. sera présente à la séance du 11/02 pour préciser le cadre du groupe. Le groupe de l'après-midi s'est bien passé.

Christine PALLEY a soumis l'idée à l'intervenant de travailler 2 chants en vue de la commémoration du 8 mai (dont le chant des partisans).

4. Projet « les voix de la mémoire : héritage de la seconde guerre mondiale »

Mme la vice-présidente rappelle que le projet 2025 du CCAS se porte sur « le devoir de mémoire en lien avec les commémorations du 08 mai 1945 ». A travers ce projet, le CCAS souhaite ouvrir un dialogue sur l'importance de la transmission au sens large, mais aussi sur la notion de « mémoire citoyenne et d'héritage » pour ouvrir plus largement sur l'idée et la compréhension du « vivre ensemble ».

Le projet global est porté par le service animation.

Une exposition sera installée du 25 avril au 11 mai, salle du Caveau des Arts.



50 € pour les baldomériens

60 € pour les non baldomériens

Des places seront proposées gratuitement pour les personnes qui sont accompagnées par le CCAS : sur présentation d'un dossier par un travailleur social.

Par suite du CA et au vu du délai pour mettre en place cette sortie, à la demande de Christine Palley les membres du CA ont été interpellés par mail et ont décidé d'annuler la sortie.

- Des travaux avaient été effectués au sein du logement d'urgence. Christine Palley demande de remettre à jour le listing de l'état des lieux actuel au regard des travaux effectués.

Christine Palley émet l'idée de définir un protocole d'attribution du logement d'urgence

1. Réflexion sur les actions du CCAS 2ème semestre

Ce point a été peu développé par manque de temps au vu de l'ordre du jour. Christine Palley aborde rapidement le projet des « petites marmites » qui sera abordé plus longuement au prochain CA.

2. Révision du protocole d'attribution des aides facultatives

Christine PALLEY propose aux membres du CA qui le souhaitent de participer à un groupe de travail afin de retravailler l'écriture du règlement des aides facultatives qui date du 30 juin 2021 afin de le réactualiser.

3. Dates prochains CA

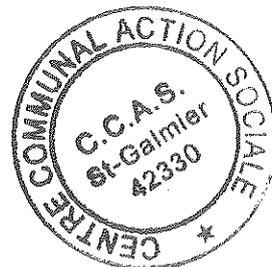
- **Mardi 25 mars à 18h**
- **Mercredi 9 avril 18h (attention date modifiée)**

FIN DE LA SEANCE A 21 h 15

Président du CCAS,
M. Philippe DENIS
Signature,

Présidente de Séance,
Mme Christine PALLEY
Signature,

Secrétaire de Séance,
Mme Edith CONSIGNY
Signature,





Le CCAS collaborera avec l'association « Mémoires du Forez » sur l'exposition. Le CCAS veut mettre en avant la place des femmes pendant la seconde guerre mondiale et l'évolution du statut des femmes. Un focus sera fait sur Violette Maurice, résistante déportée en camp de concentration. Une ligne budgétaire sera consacrée sur le budget 2025, environ 2000 €.

Ce projet est validé par les membres du CA

5. Retour journée des aidants du 25/10/2024

Cette journée a réuni peu de public. Les personnes qui sont venues ont exprimé un besoin et ont pu repartir avec des outils, de la documentation.
Le CA se questionne sur la reconduction de cette action. Il sera nécessaire de repenser le format et le lieu (salle peu connue).

6. Retour atelier Reflexo Me et Yoga du rire

Ces ateliers ont connu un vrai succès !
48 personnes ont participé au yoga du rire. 20 d'entre elles ont suivi seulement une séance. 37 d'entre elles avaient 60 ans et plus. Nous notons la présence d'accompagnants.

7. Retour sur les cadeaux de Noël résidents hôpital Maurice André

Christine Palley remercie les personnes qui sont venues distribuer les cadeaux à l'EHPAD. Le cadre photo a été apprécié des résidents et familles.
Un retour est demandé par Serge GRANGE sur le prochain baldomag (avec photo(s)).
Mme la vice-présidente demande la permission d'offrir le cadre photo restant à l'Hôpital Maurice André pour leur tombola.

8. Retour sortie Val Grangent

Cette sortie a eu lieu le dimanche 22 décembre et a réuni 48 personnes.
Une personne accompagnée par le CCAS s'est vu offrir la place de spectacle par un participant malade ce jour-là.
La féerie du spectacle de Val Grangent a ravi les participants. La sortie s'est poursuivie par un goûter et un spectacle de magie à l'hippodrome.
Une belle ambiance de fête dans l'esprit de Noël !

V – INFORMATIONS DIVERSES

- Le CCAS a eu connaissance en janvier 2025 qu'une réservation de places pour le spectacle « d'Holiday on Ice » le mercredi 9 avril au Zenith de Clermont-Ferrand avait été faite par Anne-Marie ZELLAG. Après échange avec les membres du CA, il est décidé de lancer la sortie.

Un départ est prévu à 11h15 depuis l'hippodrome pour un début de spectacle à 14h.
Le coût s'élève à 92 € : trajet en car, spectacle et goûter. Le CCAS prendra en charge 42 €/ personne pour les baldomériens et 32 €/ personne pour les non baldomériens soit un coût pour l'utilisateur de :